



DELIBERATION N°1 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Numéro enregistrement Préfecture : 20231215-1

AMORTISSEMENT M57

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis vendredi 15 décembre 2023 à 16h30, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Christian PONS

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur Denis CHOPIN

Etait excusée :

Madame Véronique CHASSAIN

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu Article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu Décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la délibération n° DC-20210713-1 du 13 juillet 2021 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Vu Délibération n°7 du CASDIS du 16/12/2022 relative aux amortissements M57

Vu Avis favorable du comptable en date du 2 mai 2022 ci-annexé

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, une première délibération du CASDIS en date du 07/12/2023 est venue encadrer les nouvelles modalités d'amortissement. Le retour d'expérience de la première année de mise en œuvre conduit à proposer de délibérer à nouveau sur les catégories de biens et les durées d'amortissement applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations et de mettre en place un assouplissement de gestion très encadré permettant des virements de crédits entre chapitres.

■ Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement.

Les durées d'amortissements sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R.2321-1 du CGCT.

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement maximum
Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans en cas de réussite du projet Immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec
Frais d'insertion	5 ans en cas d'échec du projet d'investissement

Subventions d'équipement versées	Même durée d'amortissement du bien subventionné. Par exception, les subventions provenant du FAI (fonds d'aide à l'investissement des SDIS) sont reprises sur une durée forfaitaire de 5 ans.
Fonds de concours versés	15 ans
Brevets	Sur la durée du privilège dont ils bénéficient Sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

■ Calcul de l'amortissement de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M61, le

SDIS calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début de l'amortissement au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

L'amortissement au *pro rata temporis* est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, en fonction du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service. Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat.

Ce changement de méthode comptable relatif au *pro rata temporis* s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissements commencés suivant la nomenclature M61 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du *pro rata temporis* pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, biens de faible valeur).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du *pro rata temporis* et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour :

- les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût est inférieur à 1 000,00€ TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur) ;
- les biens acquis par lot et le petit matériel ou outillage faisant l'objet d'un suivi globalisé.

Il est proposé que :

- les biens de faible valeur, soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- les biens acquis par lot et le petit matériel ou outillage, soient amortis en année pleine (début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

■ Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtra, la répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20), de mobilier (21) et de travaux (23) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition, sans toucher le montant global des investissements. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2023 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- arrêter les nouvelles durées minimales et maximales d'amortissement par catégorie de bien, selon le tableau ci-après ;
- application de la méthode de l'amortissement linéaire au *pro rata temporis* à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant inférieur à 1 000,00€ TTC), des biens acquis par lot, du petit matériel ou outillage, qui restent amortis sans *pro rata temporis*.

Il est proposé également de bien vouloir autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Dans le tableau qui suit, chaque catégorie renvoie, à titre indicatif non exhaustif, à une liste de biens.

Si un bien ne figurait pas dans cette liste, il appartiendra à l'ordonnateur de déterminer sa durée d'amortissement en se rapprochant d'un bien existant similaire ou comparable au sein d'une catégorie ou de par sa nature ou sa destination.

Après en avoir délibéré

Article 1 Le Bureau du CASDIS autorise le Président à modifier la délibération n°7 du CASDIS du 16/12/2022 dans les termes arrêtés ci-dessus et à rajouter l'amortissement du véhicule visites médicales et des groupes électrogènes des centres d'incendie et de secours dans la liste des biens à amortir.

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durées d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
Logiciels 1 à 5 ans	LOGICIELS		
	Logiciels et leurs mises à jour Nouvelles versions Licences Bases de données Cybersécurité Entrepôt de données Site intranet/Internet	5	2051
Agencements et aménagement de terrains 10 à 30 ans	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		
	Plantation d'arbres et d'arbustes Clôtures, mouvement de terre Voierie Réseaux d'eau pluviale Aires extérieures	30	212 -
Constructions 5 à 40 ans	CONSTRUCTIONS		
	Construction des Centres de secours, Direction Départementale, Centre Opérationnel Départemental d'incendie et de secours, atelier départemental, ateliers des groupements ...	40	213 -
	Travaux de réhabilitation, d'extension, de réaménagement, ravalement de façade, réfection de toiture	30	
	Autres : Installations, ouvrages d'infrastructure (panneaux solaire)	30	2135 -
Réseaux divers 5 à 30 ans	RESEAUX DIVERS		
	Matériel réseaux de transmission / d'alerte : Pylônes Relais	20	21535 21536
	Matériel réseaux de transmission : Antares migration des commutateurs IP Vecteur Secours d'Alerte (FTA-RDA)	10	21535
	Matériel réseaux de transmission : Faisceau hertzien Raccordement fibre (et équipement dans les centres) Moyen de communication satellitaire fixe Infrastructure VHS	5	21535
	Autres réseaux	15	21538
Véhicules de secours 5 à 20 ans	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS		
	Camion-citerne		
	CCGC : camion-citerne grande capacité	25	21561
	CCRM : camion-citerne rural moyen	20	
	CCRL : camion-citerne rural léger	20	
	CCEM : camion-citerne eau et mousse	25	
CCF : camion-citerne feu de forêt	20		
Fourgon			
FPT : Fourgon pompe tonne	20		
FPTL : Fourgon pompe tonne léger	20		
FPTLSR : Fourgon pompe tonne léger de secours routier	20		
FEMUL : Fourgon pompe tonne émulseur	10		

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durées d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Cellules CELAR : Cellule air respirable CED : Cellule dévidoir CEIN : Cellule inondation CEDEPOL : Cellule dépollution CELEMU : Cellule émulseur	20 20 20 20 20	
	Equipes spécialisées VPL : Véhicule plongeurs VGRIMP : Véhicule de reconnaissance en milieux périlleux VRD : Véhicule de reconnaissance et dépollution VIRT : Véhicule d'intervention risque technologique VLGYNO : Véhicule cynotechnique	20 20 20 20 10	
	Autres VPCE : Véhicule porte cellule CDHR : Camion dévidoir hors route VSR : Véhicule secours routier EPS : Echelle pivotante à activation séquentielle VSAV : Véhicule de secours et d'assistance aux victimes VITT : Véhicule d'intervention tout terrain VSM : Véhicule de secours médicalisé BRS : Bateau de reconnaissance et de sauvetage BLS : Bateau léger de sauvetage MPR : Motopompe remorquable VNM : Véhicule nautique à moteur (jet ski)	20 10 20 20 15 20 15 20 20 20 10	
Autre matériel et outillage d'incendie 2 à 15 ans	MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 1		
	Immobilisation et portage : Attelle cervico-thoracique Attelle de poignet Attelle de membre supérieur Attelle de membre inférieur Matelas immobilisateur à dépression Attelle de traction fémorale	5	21568
	Matériel d'hémostase : Garrot tactique C.A.T Ceinture pelvienne	5	21568
	Examen - Monitoring - Diagnostic : Détecteur de monoxyde de carbone expiré HBCO Tensiomètre manuel adulte Tensiomètre manuel enfant Tensiomètre automatique Multiparamètres aptitude médicale (pour berce) Electrocardiographe aptitude médicale et VSAV Brassards tensiomètre automatique (adulte ou enfant) Bandeau électrocardiographe aptitude Stéthoscope Thermomètre Otoscope F.O Lecteur de lactates Lecteur d'hémoglobine Pèse personne Débitmètre de pointe	5	21568
	Suppléance ventilatoire : Aspirateur de mucosités manuel B.A.V.U. adulte + ballon réserve 2600ml B.A.V.U. enfant + ballon réserve 2600ml	5	21568
	Matériel de soins - Divers : Couverture bactériostatique couette Couverture isothermique bâche polyéthylène Chauffage de cellule avec thermorégulation Pompe à dépression simple action PM Pompe à dépression double action GM Cathéter intra-osseux EZ.IO (manche motorisé)	5	21568
MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 2			

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durée d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Bagagerie de secours : Sacs divers (trousses premiers secours) Sacs de secours (sac à dos, sac à bandoulière) Sacs de premiers secours oxygénothérapie Sacs infirmiers médecins sage-femme Trousse MEOPA Valise kits spécifiques Trousse intubation Ampouliers	6	21568
	MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 3		
	Immobilisation et portage : Plan dur de relevage Civière de relevage (brancard cuillère) Immobilisateur de tête avec sangles Portoir souple	7	21568
	Examen - Monitoring - Diagnostic : Oxymètre de pouls Electrocardioscope petit modèle (soins milieux périlleux) Multiparamètre pour métrologie ambiante SSO Spiromètre aptitude médicale BT-PC Moniteur multiparamètres SSSM Moniteur multiparamètres avec imprimante (VSM)	7	21568
	Suppléance cardiaque : Défibrillateur semi-automatique FR3 Défibrillateur semi-automatique DEFIBTECH Trousse catheters intra-osseux + manche	7	21568
	MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 4		
	Immobilisation et portage : Chaise de portage pliable	10	21568
	Examen - Monitoring - Diagnostic : Audioscan Visiotest aptitude médicale Ophthalmoscope Négatoscope double page	10	21568
	Suppléance ventilatoire : Laryngoscope F.O (manche long à LED) Aspirateur de mucosité électrique VSAV Aspirateur de mucosité électrique VSAV	10	21568
	MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 5		
	Examen - Monitoring - Diagnostic : Ergovision aptitude médicale Banc de contrôle des DSA	15	21568
	MATERIEL OPERATIONNEL - MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS		
	Matériel de détection : Détecteur CO	2	21568
	Matériel de détection : Explosimètre Détecteur de monoxydes/dioxyde de carbone (gasalert)	5	21568
	Matériel de forçement et déblai : Hache, hachette Grande pince, coupe boulons Masse Pelle, pioche, fourche Halligan tool OFD	15	21568
	Matériel de forçement et déblai : Débroussailleuse Tronçonneuse Disqueuse	10	21568

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durée d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Matériel de lutte contre les inondations : Pompe électrique Motopompe épuisement Motopompe flottante Motopompe portable Vide cave Hydro éjecteur Turbo pompe	15	21568
	Matériel de lutte contre les inondations : Aspirateur à eau	8	21568
	Matériel de sauvetage : Reconnaissance : cordages, commande, sangles Protection : LSPCC, lot travail en hauteur, Echelier plateforme, lot de sauvetage échelle Coussin de sauvetage Gaffe Boîte électro-secours	10	21568
	Matériel de sauvetage : Echelles : 2 plans, à crochet, 3 plans, télescopique, escabeau, simple	15	21568
	Matériel d'éclairage : Groupe électrogène et accessoires (rallonge, touret, enrouleur)	15	21568
	Matériel d'éclairage : Lampe de casques F1 et F2	10	21568
	Matériel d'éclairage : Dispositif d'éclairage : projecteur à main, projecteur grande surface, luminaire, éclairage sur batterie, baladeuse, rampe néon, porto embarcation	5	21568
	Matériel de désincarcération: Outil combiné Ensemble cisaille Ensemble écarteur Ensemble vérin Ensemble de calage (cale thermo moulée, sabot d'angle, sabot pour crémaillère, Etaie) Ensemble de levage (Tire-fort, piquet d'ancrage, manille, élingue, sangle plate, cric hydraulique, kit de coussin de levage, chèvre) Ensemble d'abordage (plateforme de travail, scie sabre, couteau coupe pare brise, couteau coupe ceinture, scie pare brise, protection de coupe, bâche protection victime, protection air bag, inhibiteur électrique, outils de dégarnissage) Groupe hydraulique (thermique, électrique, électrique sur batterie, manuel) Valise de protection airbag Matériel électroportatif (boulonneuse, disqueuse, scie sabre)	10	21568
	Matériel d'exploration : Ensemble ARI : - Bouteilles - Robinets - Dossards - Masques - Pulmo commande - Flexibles HP et BP - Cagoules d'évacuation - Compresseur hyperbare Ensemble de reconnaissance : - Tableau de contrôle - Liaison courte - Clé de dérivation - Signal sonore	15	21568
	Matériel d'exploration : Ensemble de reconnaissance : - Détendeur - Cordage - Commande - Sangles - Ligne guide	10	21568

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durée d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Matériel d'exploration : <u>Ensemble de reconnaissance :</u> - Dispositif de sécurité homme mort	6	21568
	Matériel d'extinction : <u>Lances</u> (LDMR, LDMRS, FDF, écran d'eau, canon, embout mousse) <u>Accessoires hydraulique</u> (clé de poteau, clé de barrage grand et petit modèle, injecteur proportionneur, étrangleur, polycoise, crépine, flotteur, Dispositif Franchissement de Tuyaux, pèse bouche) <u>Pièces de jonction</u> (raccord de réduction, coude d'alimentation, collecteur d'alimentation, division, vanne d'arrêt, vanne pied d'échelle, raccord Guillemin, retenue) <u>Matériel générateur de mousse</u> (unité mousse multi foisonnement, générateur de mousse, injecteur proportionneur) <u>Extincteur</u>	15	21568
	Matériel d'extinction : Gilet porteur d'eau Seau pompe Citerne souple portable Claie de portage	10	21568
	Matériel d'extinction : <u>Tuyaux de refoulement et d'alimentation</u> (attaque, alimentation, aspiration)	5	21568
	Lot capture animalier : Filet Manchette Pince à chat Pince à serpent Sac à serpent Tenue de mordant Cage à chien Cage à chat Lasso	10	21568
	Ensemble transport des victimes : Brancard et porte brancard Table	5	21568
	Matériel de ventilation d'air : Ventilateur et accessoires	15	21568
	PMA et Tente volontariat / SAS : Toile Tapis de sol House de rangement Pompe électrique de gonflage Boudin gonflable	10	21568
	Lot hyménoptères	10	21568
EQUIPEMENT EQUIPES SPECIALISEES			

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durée d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Equipement plongée : Détendeur Bouteille Palme, Masque, Tuba Combinaison / Scaphandre / Cagoule Gilet / Stab Profondimètre Rampe de palier Ceinture de plomb Phare d'éclairage / Projecteur immergeable Lecteur de profondeur Montre/Ordinateur de plongée Ballon gonflable / de relevage Casque embrun Bottillons / chausson Parachute Eezycut (coupe fils) / couteau Traineau de sauvetage / barquette / planche de secours	5	21568
	Equipement GRIMP : Baudrier Combinaison néoprène Casques avec éclairage Poignées d'ascension Bloqueur de poitrine/secours Poulie Potence Mousqueton Descendeur Cordes / sangles Civière / Barquette	5	21568
	Matériel de lutte contre les pollutions et les risques chimiques : Barrage dévidoir Obturateur et système de gonflage Matériel d'obturation de canalisation et de citernes Ecrémeuse Combinaison chimique (anti-gaz, anti-projection, scaphandre)	10	21568
	Matériel cynophile Harnais de treuillage Cage	5	21568
EQUIPEMENT DE PROTECTION - TENUES SPECIALES			
	Matériel de protection : Air respirable en cabine (bouteille, demi-masque, clarinette, flexible)	15	21568
	Equipements de protection individuels : <u>Casques :</u> F1 F2 <u>Effets textiles :</u> - pour feux en milieu clos et semi ouvert (vestes et surpantalons) - pour feux en espace naturel (vestes et surpantalons) - pour secours routier (vestes et surpantalons de protection) - mixtes (vestes et surpantalons) Cagoules filtrantes Cagoules normales	10	21568
	Equipements de protection individuels : TSI Tenues de pluie Combinaison anti-guêpes Ponchos Masques de fuite	5	21568
	Chaussants : Bottes à lacet type A Bottes à lacet type B Waders Cuissardes	5	21568

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durée d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Equipements de protection individuels : <u>Polos d'intervention</u> - manches courtes - manches longues <u>Gilets de signalisation</u>	3	21568
	Equipements de protection individuels : Gants mixtes pour feux Gants anti-coupures	2	21568
Autre matériel technique 2 à 15 ans	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - SSIC		
	Appareils GPS	5	21578
	Lecteur optique (douchette code barre)	5	21578
	Matériel radiotéléphonique : Autocom DDSIS Onduleur Console alerte Emetteur-récepteur mobile/portatif Faisceau hertzien Relais radio Mât vidéo Gestionnaire de voies radio	10	21578
	Matériel radiotéléphonique : Interface autocom Autocom CSP Projet SAIP	7	21578
	Matériel radiotéléphonique : Autocom CIS BIP Enregistreur GVR Poste radio et accessoires Casque radiotéléphonique (avion, opérateur CODIS) Testeur de câble réseau / batterie Enrouleur de câble réseau	5	21578
	Matériel radiotéléphonique : Equipement radio véhicule Equipement audio binôme d'attaque Chargeur Portatif Radio Equipement transmission des photos aériennes Station météo	3	21578
	MATERIEL DE TELEPHONIE		
	Poste mobile satellite Poste téléphonique Téléphone mobile	5	2185
	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - MATERIEL OPERATIONNEL		
	Matériel Divers : Compresseurs d'air atelier	15	21578
Signalisation sonore et visuelle des véhicules : Rampes avant/arrière Bandes latérales/avant/arrière Autocollants Cônes Triangles Panneaux de signalisation Gyrophare 2 tons électroniques Sirène Haut-parleurs Boîtier de commande Bloc de puissance Public-adress	10	21578	

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durée d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Signalisation sonore et visuelle des véhicules : Kit balisage Kit de balises à DEL	5	21578
	Outillage labo ARI : Questor Prestor Armoire de séchage Bac ultra son Ensacheteuse Endoscope vidéo Machine à laver les masques Etau pneumatique Outillage divers	5	21578
	Outillage labo explo : Banc d'essai	5	21578
	Outillage labo extincteur : Machine à poudre Balance	5	21578
	Outillage labo tuyaux : Machine à vulcaniser Machine à tester Machine à ligaturer Machine à rouler Machine à sertir Machine à sécher Coupe tuyaux	5	21578
	Appareillage : Caméra thermique Thermomètre Drone	5	21578
AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE DE FORMATION			
	Matériel médical de formation : Test de monoyer Défibrillateur trainer	10	21578
	Matériel de formation : Générateur à fumée Mannequin Maquette de tête articulée Flanellographe malaises Visiographe Coffret pédagogique Boussole Caisson feu	5	21578
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			
	Matériel et outillage technique : Diable Elévateur Ponts ateliers Elévateur à gaz Valise diagnostic Nettoyeur haute pression Fontaine nettoyage pièces Désherbeur thermique Matériel portatif (meuleuse, perceuse, disqueuse....) Outillage	10	21578
	Equipements sportifs	10	21578
	Outillage GRIMP : Perfo-burineur Tronçonneuse Treuil à corde hydraulique/à corde mécanique./à câble	5	21578
Installations générales, agencements et aménagement divers 5 à 20 ans	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Installations générales, agencements et aménagements divers dont le SDIS n'est pas propriétaire	20	2181

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durées d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
Véhicules de liaison 5 à 20 ans	MATERIEL DE TRANSPORT		
	VAT Véhicule atelier (VL) Véhicule atelier (Fourgon reconditionné) Véhicule atelier (Fourgon neuf)	9 10 15	21828
	VL - Véhicule de liaison	9	
	VTU - Véhicule tout usage	15	
	VTP - Véhicule de transport de personnels	10	
	CTU - Camion tout usage	15	
	VTU/TP -Véhicule tout usage OU véhicule de transport de personnels	15	
	VLCC - Véhicule de liaison chef de colonne	15	
	VLC - Véhicule de liaison et de commandement	10	
	PCC - Poste de commandement de colonne	10	
	VLTT - Véhicule tout terrain	20	
	VLTC - Véhicule tout chemin	15	
	USL - Unité de soutien logistique	10	
	VLSSO - Véhicule léger de soutien sanitaire opérationnel	15	
VVM - Véhicule visites Médicales	20		
Matériel informatique 2 à 5 ans	MATERIEL INFORMATIQUE		
	Postes informatique Serveurs Sauvegarde Vidéo surveillance Vidéo conférence Vidéo projecteur Mur d'image Matériel de sécurité Cartes ou clés USB PKI Valise diagnostique pour véhicule	5	21838
	Tablette Durcies et accessoires Pare-feu Bornes WIFI	3	21838
Switch Tablette chef de groupe/CIS	2	21838	
Matériel de bureau et moblier 2 à 10 ans	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER		
	Mobilier : Bureau Chaise Tableau Armoire Table Moblier de rangement Literie Table désinfection	10	21848
Matériel bureautique : Vidéoprojecteur Téléviseur Copieurs multifonctions Scanner Baies informatiques et alim local serveur	5	21848	

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	Durée d'amortissement indicatives en années	Imputation comptable indicative
	Matériel cellule communication : Appareils photographique et accessoires Caméras et accessoires Objectifs Flash Go pro et accessoires Drones et accessoires Matériel de sonorisation et accessoires Studio photo mobile et accessoires Kit de support de fond noir Micro (cravate, de sonorisation, déporté, HF, filaire) Pied de micro Trépied, gorillapod Stabilisateur et accessoires Lumière Pupitre	5	21848
Autres matériels 2 à 10 ans	MATERIEL OPERATIONNEL - AUTRES MATERIELS		
	Equipement divers plongée : Caisse désinfection matériel plongée	5	2188
	Divers : Sangles à cliquer Bacs container Bacs gerbables Cantines Sacs d'intervention Sacs de paquetage Coffres fort	10	2188
	Divers : Lits picot Duvets Couverture Glacière	5	2188
	AUTRES MATERIELS		
	Appareils électroménagers : Micro ondes Réfrigérateur Lave vaisselle Gazinière Aspirateur Lave linge Sèche linge Lave bottes Radiateur Cafetière	5	2188
Divers : Algéco Caisson maritime Abri cycle Conteneur Mât porte drapeau Lave bottes Totem (panneau DIBON) Panneau de signalisation (CIS) Groupe Electrogène (CIS)	10	2188	

Détail du vote :

Présents : 04
Votants : 04
Pour : 04
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 15 Décembre 2023

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.